

Image not found or type unknown



Burn out rime avec licenciement abusif.

Jurisprudence publié le **22/04/2013**, vu **1422 fois**, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

Lorsque l'absence prolongée du salarié pour cause de maladie résulte d'un manquement de l'employeur à l'obligation de **sécurité** de résultat, les conséquences de cette absence sur le fonctionnement de l'entreprise ne peuvent être invoquées pour justifier un licenciement.

Une salariée avait été exposée à un **stress permanent et prolongé** à raison de l'existence d'une situation de **surcharge de travail** conduisant à un épuisement professionnel.

La Cour de cassation considère qu'en présence d'un **lien** entre la **maladie** de la salariée et un manquement de l'employeur à son obligation de **sécurité**, le licenciement doit être considéré comme abusif. Cass. soc., 13 mars 2013, [n° 11-22082](#)

<http://roussineau-avocats-paris.fr/>